

Zeitschrift: Kunst + Architektur in der Schweiz = Art + architecture en Suisse = Arte + architettura in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 49 (1998)

Heft: 1: Thermen = Thermes = Terme

Artikel: Henniez : de la source guérisseuse à la mise en bouteilles industrielle

Autor: Auberson, Laurent

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650301>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Henniez. De la source guérisseuse à la mise en bouteilles industrielle

Au consommateur moyen que nous sommes, Henniez est toujours apparu comme une sorte de paradoxe dû à la disproportion entre le nom figurant sur l'étiquette d'une eau minérale de table exportée dans le monde entier et un modeste village de la Broye vaudoise, dont les buveurs du salutaire breuvage n'ont dans le meilleur des cas qu'une idée fort vague. Que ce petit village, à qui l'heureuse initiative du détournement de la route cantonale Lausanne-Berne a récemment rendu sa tranquillité, ait autrefois abrité une station balnéaire au rayonnement non négligeable, il n'est aujourd'hui plus guère que le dessin de l'étiquette des bouteilles pour nous le rappeler.

La parution de ce cahier consacré à la culture balnéaire et thermique nous a donné l'occasion de nous pencher sur l'histoire mal connue de ce site assurément privilégié par la nature, même si son cadre naturel n'a pas la

somptueuse majesté des paysages que peuvent offrir certaines stations alpines et même si les bains d'Henniez n'ont jamais été le lieu d'une vie mondaine intense, avec tout son cortège d'amusements et d'intrigues, comme l'ont été Baden, Lavey, Loèche pour la Suisse, ou à plus forte raison les grandes stations d'Allemagne et de France. Notre recherche se limitera ici à l'origine des bains d'Henniez jusqu'à la commercialisation de l'eau en bouteilles¹.

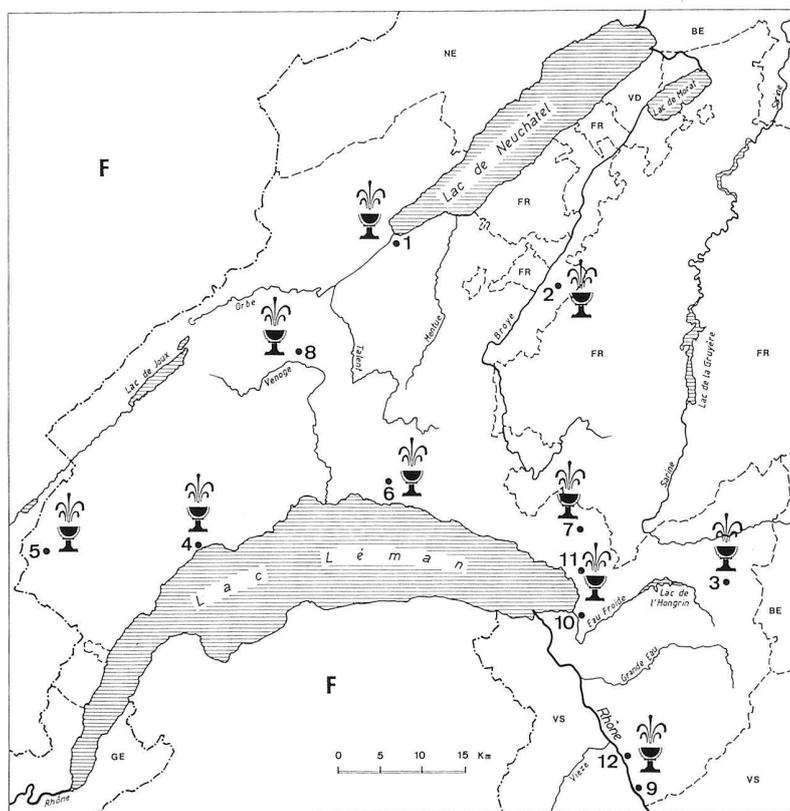
Les lointaines origines de la Bonne Fontaine

En 1818, dans son fameux *Essai statistique sur le Canton de Vaud*, sorte de prototype de l'*Encyclopédie vaudoise* dans lequel le patriotisme prend les couleurs d'un attachement nostalgique à l'Ancien Régime bernois, le pasteur Philippe-Sirice Bridel, dont la postérité ne retiendra guère que le titre et le patronyme – le doyen Bridel – nous donne une des plus anciennes descriptions des bains d'Henniez qui ne soit pas limitée à une simple mention: «... connus depuis cinq siècles, employés avec succès par les gens du pays pour les mêmes maladies que les précédents [c'est-à-dire les bains de l'Étivaz, au Pays d'Enhaut, où l'on traitait les maladies de la peau et les affections rhumatismales] et ayant à-peu-près les mêmes vertus; ils attendent au reste qu'on en fasse une bonne analyse et qu'on en répare les vieux bâtiments.»²

La source – si l'on peut dire – des informations du vénérable doyen nous restera sans doute à jamais inconnue. D'où tenait-il que les bains d'Henniez étaient «connus depuis cinq siècles», ce qui nous ramènerait au début du XIV^e siècle? En soi, cela n'aurait rien d'in vraisemblable, puisque l'on sait que les bains d'Yverdon, connus depuis l'Antiquité, sont en activité à l'époque savoyarde³. Mais rien ne permet de vérifier le bien-fondé d'une tradition que le doyen Bridel semble être le premier à consigner, s'il n'en est pas carrément l'inventeur.

Bridel n'avait manifestement pas connaissance d'un document conservé aux archives cantonales et qui constitue le véritable acte de fondation des bains d'Henniez, en 1688.

1 Carte des établissements de bains d'eau de source minérale dans le Pays de Vaud, connus au XIX^e siècle: (1) Yverdon, (2) Henniez, (3) Rolle, (4) L'Étivaz, (5) Saint-Cergue (Bonne Fontaine), (6) Lausanne-Poudrière, (7) Alliaz (Blonay), (8) Saint-Loup, (9) Lavey, (10) Villeneuve, (11) Montreux, (12) Bex



Mais nous y reviendrons, nous attachant pour l'instant aux origines de l'exploitation de la ou des sources, origines auréolées d'un certain flou.

Il faut pour cela s'arrêter sur le nom donné à l'endroit avant la construction des bains. L'emplacement de l'une des sources, près du vallon de la Trémaule et à proximité immédiate des bains, a été en effet appelé depuis des temps immémoriaux «La Bonne Fontaine»⁴. La plus ancienne mention que nous en ayons trouvée est un plan cadastral de 1674–1675, sur lequel la parcelle au «Praz de la Bonne Fontannaz» est propriété d'un certain Jehan Poraz⁵. Eugène Olivier avait bien vu dans ce toponyme, fort fréquent, on s'en doute⁶, l'expression d'une médecine populaire, non dénuée de fondements, qui attribuait de nombreux bienfaits aux eaux jaillissant du sol⁷. Cette valeur thérapeutique est toujours, à l'origine, chargée d'une connotation religieuse: les sources deviennent souvent aussi des sanctuaires. Nous n'avons pas de vestiges matériels d'une telle religiosité païenne à Henniez, mais elle a dû déployer ses effets, pour autant que la source fût déjà connue dans l'Antiquité. C'est donc cette question qu'il convient d'aborder maintenant.

Se fondant probablement sur les indications floues du doyen Bridel, Eugène Mottaz, l'auteur du *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud* (1914–1921) semble être le premier à supposer une origine romaine aux bains d'Henniez⁸. On est ici dans le domaine de la pure conjecture, le seul témoin matériel d'une occupation du territoire de la commune d'Henniez dans l'Antiquité étant constitué par quelques monnaies romaines signalées au XIX^e siècle⁹. Mais il ne faut pas aller bien loin d'Henniez pour rencontrer des vestiges importants de la civilisation gallo-romaine, dont on sait à quel point elle maîtrisait les techniques hydrauliques et appréciait le confort qu'elle en pouvait tirer. Il se trouvait en effet à Granges-près-Marnand, soit à 2 km de la source d'Henniez, un importante villa dont une partie des bâtiments a été recouverte par l'église actuelle¹⁰. Dans l'Antiquité, la villa est le centre d'exploitation d'un domaine rural qui peut s'étendre sur plusieurs kilomètres à la ronde. Henniez peut donc très bien avoir fait partie d'un domaine exploité depuis Granges, et cela d'autant plus que cette dépendance supposée est devenue plus tard bien réelle dans le réseau paroissial, Henniez ayant toujours été rattaché à l'église de Granges. A cela s'ajoute un toponyme dont l'origine probable – Enniacum – renvoie à un patronyme romain (Ennius)¹¹. Dans tous les cas, si la source a été connue et exploitée dans l'Antiquité, rien ne

nous permet de croire à l'existence de bâtiments de bains sur place. Ce sont plutôt les bienfaits de l'eau minérale prise comme boisson qui ont dû fonder sa solide réputation de «bonne fontaine». Henniez est du reste la seule source minérale de la vallée de la Broye, si l'on fait abstraction d'une source sulfureuse à Lucens, dont l'importance semble avoir été de tout temps insignifiante¹².

Pour le Moyen Age, nous ne sommes pas mieux renseignés. Le village même d'Henniez a des origines bien modestes et ne fait son apparition dans les textes qu'en 1334¹³. Sa population n'a jamais été jugée suffisante pour motiver la construction d'une chapelle. Le hameau se situe dans un territoire soumis à la juridiction temporelle de l'évêque de Lausanne, qui vient souvent y résider en été, mais on n'a pas d'indice que cela ait eu une quelconque influence sur l'exploitation de la source.

Pourtant, ce Moyen Age finissant a vu l'éclosion ou la remise en vigueur de bien des installations de bains, dont on ne recherche plus seulement les qualités thérapeutiques ou hygiéniques. Les bains sont redevenus ce qu'ils étaient dans l'Antiquité, un lieu de sociabilité. Toutefois, la cohabitation des sexes dans les étuves est propice à des équivoques auxquelles un certain courant rigoriste tente de mettre fin, sans pouvoir faire disparaître la fréquentation des bains. Un peu plus tard, et malgré aussi la syphilis, dont on croit alors la propagation favorisée par la promiscuité qu'entretiennent les établissements de bains, le XVII^e siècle marque une nouvelle renaissance pour les bains¹⁴.

Le docteur Pierre François Chauvet, initiateur des bains d'Henniez

Entre les premiers jalons de la science balnéologique, posés par la Renaissance, et l'approfondissement systématique opéré par les naturalistes du siècle des Lumières, le contexte est donc favorable à la création de nouveaux établissements de bains. Henniez, dont la source était bien connue et fréquentée, nous le verrons, en a profité.

C'est à la monumentale étude d'Eugène Olivier sur l'histoire de la médecine et de la santé dans le Pays de Vaud que l'on doit la révélation d'un document qui constitue, à n'en pas douter, le véritable acte de fondation des bains d'Henniez. Au vu de son importance, il nous paraît judicieux de publier les extraits les plus significatifs de ce texte. Il s'agit d'un contrat, ou d'une concession en quelque sorte, au terme de laquelle LL. EE. de Berne, en date du 23 avril 1688, octroient au médecin Pierre François Chauvet le droit de construire à ses frais des bâtiments de bains au lieu-dit «la

Bonne Fontaine». Pourtant, l'acte est d'abord un arbitrage de conflit au sujet de l'utilisation de la source: «Arrêt de Conseil entre Pierre François Chauvet, le médecin, & sr. De Rossens avec la Commune d'Henniez/Nous l'avoyer et conseil de la Ville de Berne savoir faisons, que Pierre François Chauvet le médecin, comme possesseur d'un mas de terre rière le village d'Ennhez au bailliage de Moudon, où se trouve une fontaine, appelée la Bonne Fontaine, d'une, et notre cher et féal Bourgeois Anthoine Rechender, sieur de Rossens, assisté de spectable Jean Baillif, ministre à Granges, au nom de la commune dudit Ennhez, d'autre part (...) Premièrement, nous permettons audit Chauvet de faire construire à ses dépens des bâtiments nécessaires pour l'usage et maintien des bains qu'il entend établir (...) Et puis que par l'acte d'acquis, que ledit Chauvet a, il est expressément réservé, qu'il ne pourra en aucune façon empêcher les advenues et passages ordinaires de ladite fontaine, pour qui que ce soit, et afin qu'à l'avenir personne n'en abuse, et qu'on ne puisse étendre cette réserve plus loin, qu'il ne faut, considéré aussi, que la pièce et la fontaine sont provenues du commun, ladite réserve se restreindra en telle sorte, qu'elle ne sera, que pour le propre usage desdits d'Ennhez, sans abus, ni pour en faire métier, soit en fournir pour baigner des étrangers, et gagner par là de l'argent, à ce que les bains, que ledit Chauvet en prétend établir, n'en soient incommodés, ni aucunement empêchés ou retardés, et à cette fin il sera permis audit sieur de Rossens et ministre de Granges et à leurs successeurs seulement, de faire prendre de ladite eau pour baigner chez eux leurs parents qui leur viendront rendre visite

par rareté et non autrement, bien entendu cependant, que ledit Chauvet n'empêchera, à qui que ce soit, d'en prendre par bouteilles et barils, ni d'en aller boire là (...) Quant à la source sur le territoire de Cerniaz, environ vingt pas de la possession dudit Chauvet, de laquelle il nous avait requis se pouvoir servir pour l'usage de son bain, nous ne l'avons pas pu accorder en absence desdits de Cerniaz, ains [= *mais*] arrivant opposition, renvoyons les parties par devant notre bailli de Moudon, pour être entendus, et ensuite ordonné ce, qui sera juste (...) En vigueur des présentes, munies de notre sceau accoutumé, et données ce 23 d'Avril l'année mil six cent, quatre vingt et huit. 1688.»¹⁵

Plusieurs éléments du texte méritent attention pour notre propos. C'est tout d'abord la preuve explicite qu'il n'existait pas de construction auparavant. Le plan cadastral de 1674–1675¹⁶ le confirme aussi, qui ne montre en effet aucun bâtiment sur la parcelle de la «Bonne Fontaine». L'accord nous révèle aussi que la source est bien connue et très fréquentée, puisque c'est son accès et son utilisation qui font l'objet du litige. On remarque encore l'intérêt de la République de Berne pour le développement de ce genre d'industrie: si LL. EE. n'en ont pas été les instigateurs, ils ne lui ont du moins pas fait obstacle¹⁷. Tous les frais de l'entreprise sont laissés au médecin fondateur, mais on le protège contre la concurrence déloyale que pourrait engendrer l'utilisation traditionnelle de la source par les habitants du voisinage¹⁸.

L'entreprise du médecin n'avait toutefois pas été facile. Il avait acquis la parcelle, autrefois propriété de Jehan Poraz, quelques années auparavant déjà, puisqu'une première tentative lancée en 1685 avait échoué. Les «mas et bâtiment de la bonne fontaine d'Ingny», grevés d'une hypothèque dont Chauvet n'arrivait pas à s'acquitter, furent adjugés au créancier, François Baillif, ministre à Granges. C'est grâce à un apport de 5000 écus de son épouse, Marie Landvogt, que Chauvet peut remettre son entreprise sur pied¹⁹.

Le médecin initiateur des bains d'Henniez pouvait s'inspirer de plusieurs entreprises récemment réalisées en Suisse occidentale et témoignant de la médicalisation progressive du thermalisme. L'exemple le plus intéressant est sans doute celui des bains de Bonn, sur le territoire de la commune fribourgeoise de Düdingen, mais enfouis sous le lac de Schiffenen depuis l'hiver 1963–1964. Ces bains ont fait en effet l'objet d'une étude scientifique publiée en 1662 par Franz Prosper Dugo²⁰. Plus près d'Henniez, la ville d'Yverdon, en 1682, avait remis ses bains en état pour les louer à un concessionnaire, mais sans grand succès²¹.



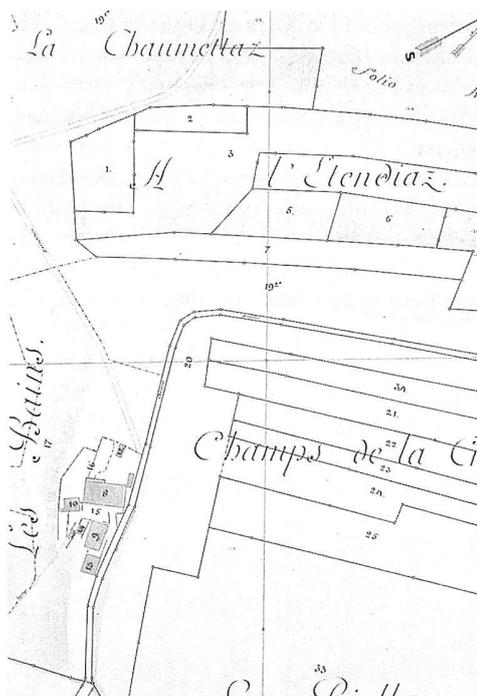
2 Henniez. Plan cadastral de 1817. Archives cantonales vaudoises, Gb 311a

Une réputation vite établie – Quelques aspects de la vie aux bains à la fin du XVII^e et au XVIII^e siècle

D'envergure modeste, ne pouvant assurément rivaliser avec une station telle que Baden, Henniez n'en parvient pas moins à se créer une réputation régionale, malgré les fréquents changements de propriétaires et d'amodiateurs exploitants²². On voit dès 1689 la commune de Villette accorder 5 florins pour conduire aux bains d'«Enny» une fille «qui doit estre possédée des malins Esprits». Un peu plus tard, en 1713, c'est la ville de Vevey qui, à propos d'une de ses habitantes qui continue à être «extravaguée», se demande si «les bains d'Eigny lui pourroyent estre avantageux»²³. Notons que l'on vient d'assez loin pour fréquenter les bains d'Henniez, mais à cette époque n'existent encore ni les bains de Villeneuve, ni ceux de Bex, ni ceux de Lavey, ni ceux de Lausanne. Seuls ceux de L'Alliaz, au-dessus de Blonay, pouvaient rivaliser de proximité avec la station broyarde (ill. 1). Et remarquons surtout que les vertus que l'on prêtait aux eaux de la source ne sont pas nécessairement celles qui ont fait sa réputation jusqu'à nos jours... Quant à l'efficacité des thérapies préconisées, elle ne nous est connue par aucun document et toutes les hypothèses sont permises.

Malgré le caractère assez plaisant de ces anecdotes, on se gardera d'en déduire que les bains d'Henniez avaient développé une spécialité dans ce genre de traitement des maladies mentales. En effet, si ces événements nous sont connus, cela tient essentiellement à la nature des documents qui les ont consignés, à savoir des archives communales. Il est tout naturel que l'on soit mieux renseigné, à cette époque, sur la prise en charge par la communauté (car c'est bien de cela qu'il s'agit) d'une personne souffrant de troubles psychiques, que sur la fréquentation des bains par des individus plus équilibrés mais qui, de ce fait, nous sont restés anonymes. On n'en est pas encore à l'«appropriation» de la culture balnéaire par la littérature: ce phénomène de société qui nous offre une image beaucoup plus large et vivante de l'utilisation des bains ne commence que dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Pour ce qui concerne les rapports de la communauté locale – en l'occurrence la paroisse de Granges – avec le nouvel établissement de bains, nous pouvons glaner quelques renseignements dans les actes du consistoire, qui couvrent une bonne partie du XVIII^e siècle²⁴. Là aussi, une réserve importante est à émettre quant à la portée des documents qui nous sont restés. Il s'agit de cas d'infractions



3 Henniez. Plan cadastral de 1879. Archives cantonales vaudoises, Gb 311b

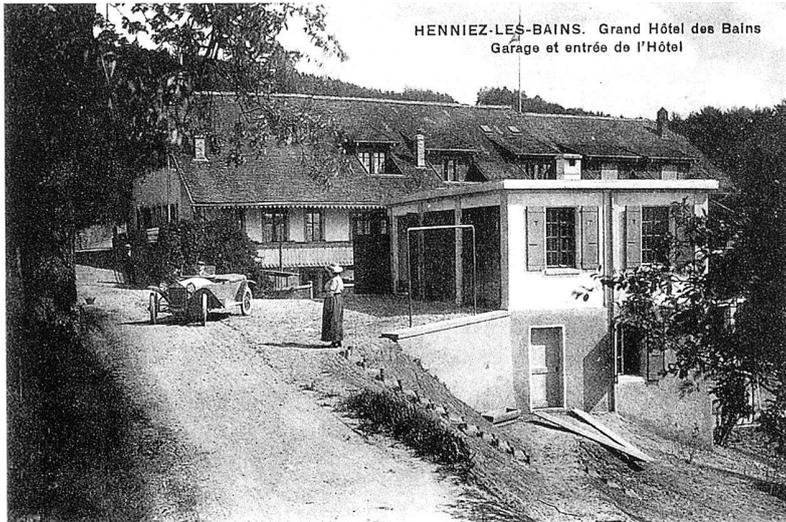
aux bonnes mœurs dénoncés devant l'instance compétente en la matière, le consistoire, présidé par le pasteur, qui en réfère parfois plus loin, à l'autorité baillivale. Ce n'est donc pas une image de la vie ordinaire des bains, mais c'est pour ainsi dire la seule dont nous disposons. En outre, il nous semble parfois difficile, dans les textes qui suivent, de distinguer ce qui concerne les bains eux-mêmes de la maison de leurs propriétaire.

Citons d'abord, en date du 20 décembre 1709, le compte rendu d'une délibération qui témoigne du souci non seulement de la piété du médecin traitant, mais tout autant de ses qualités professionnelles, ici mises en doute: «Jonas Robert, admod. [= amodiateur] de la Bonne Fontaine d'Ingny – cité ici: 1^o pour ne fréquenter pas les saintes assemblées (...) Et après il s'émancipe de faire profession de médecine et chirurgie çà et là, sans avoir donné des preuves de sa capacité par de bonnes attestations, ce qui est contre les mandats de LL. EE.»

Au mois de mai 1742, les bains d'Henniez, propriété de Jean Steiner, sont le théâtre d'un malheureux accouchement, événement alors beaucoup plus courant à l'époque que de nos jours. D'après la relation qui est faite de l'événement, il n'est pas possible de dire précisément ce qui a amené aux bains d'Henniez la pauvre Jacqueline Favre, servante au château de Marnand: peut-être simplement le hasard et la proximité d'une infrastructure médicale minimale. 4 mai 1742: «Le Sr. David Troillet assesseur consistorial d'Ingny a relaté que le 22 avril dernier il a été appelé par les possesseurs de la Bonnefontaine d'y aller pour voir une fille qui y est, paraissant d'être enceinte

même près d'accoucher et qu'y étant allé d'ordre accompagné d'honorable Jacques Mottet l'aîné dudit Ingni, ils y ont trouvé une fille se nommant Jacqueline fille de François Favre (...) demeurant à Morges, paraissant être grosse et près d'accoucher, et l'ayant interrogée d'où elle venait et de qui elle était enceinte, elle a répondu qu'elle servait au château de Marnand où elle avait passé ces trois derniers mois, et qu'auparavant elle a servi à Genève où elle a connu un nommé Jeannoz Masson Berjon dudit Genève étant servante chez sa sœur duquel elle a eu copulation char-

4 Henniez. L'ancien hôtel des bains, côté garage, vers 1910



5 Henniez. L'ancien hôtel des bains, côté cour, vers 1910

nelle au commencement du mois de septembre dernier audit Genève et en étant sortie elle est entrée dans les services du château de Marnand comme dit ci-dessus. Et le lendemain 23 avril les susnommés sont retournés à dite Bonnefontaine où ils ont trouvé dite créature qui avait enfanté mais l'enfant était mort (...) elle a dit que l'enfant est venu vif au monde mais que peu de temps après il est mort, sans meurtrissures de sa part (...) lesdits Troillet et Mottet ont visité dit enfant qui était

proprement emmaillotté près de sa mère sans avoir reconnu sur icelui [= celui-ci] aucune marque ou meurtrissure. Sur quel rapport a été connu que dite fille doit être citée à paraître demain ici avec lesdits possesseurs de dite Bonnefontaine pour voir ce qu'il écherra.» Ce qu'elle fera, avouant sa faute mais se voyant reconnaître «des marques dignes d'une mère envers un enfant, en le soignant comme elle a fait».

Comme si l'endroit avait une vocation prédestinée pour l'obstétrique, on enregistre un nouvel accouchement aux bains d'Henniez l'année suivante. Cette fois-ci, le rapport avec les bains est plus explicite, puisque la mère est la servante de Madame l'avoyer Tavel de Payerne, venue prendre les eaux à Henniez. 5 août 1746: «Mtre Jean Steiner demeurant à la Bonnefontaine d'Ingni a été selon le rapport fait à Mr le Juge cité céans pour rendre raison de l'accusation faite chez lui par une fille ou femme qui y était, sans avoir averti qui que ce soit. Icelui [= celui-ci] comparu a dit être vrai que la fille que Madame l'avoyer Tavel de Payerne avait amenée avec elle pour la servir pendant qu'elle prenait les Bains chez lui s'est accouchée d'un enfant le lendemain du départ de dite dame, laquelle on est venu (...) dès Payerne, ne s'étant pas informé d'où elle est, puisque, servante de dite dame, croyant qu'elle était dudit Payerne (...) Après quoi Mr le Ministre de ce lieu a dit que dite fille a paru pour cela en consistoire à Payerne, et suivant dite déclaration les sieurs assesseurs ont trouvé que ce fait doit être par Mr le Juge communiqué à sa noble, magnifique et généreuse Seigneurie Baillivale de Moudon, pour décharge et être ensuite suivi selon sa prudence.»

En 1748, c'est le pasteur de Granges lui-même, Samuel Pillard, qui vient se rétablir aux bains. 23 août 1748: «Ladite chambre [= le consistoire] s'est assemblée sous la présidence de Monsr. le Juge, Mr le Ministre étant à la Bonne Fontaine pour ses incommodités absent (...)»

Une autre utilisation thérapeutique «normale» des bains est citée par E. Olivier. En 1747, un médecin de Moudon, A.-D. Melet, propose à un client perclus de rhumatismes une cure à Henniez. Le document fait clairement état de la capacité de logement disponible sur place²⁵.

Enfin, le consistoire se devait de condamner certaines distractions qui se donnaient aux bains, dont les exploitants avaient parfois principalement vocation d'aubergistes. 1^{er} août 1745: [Jacques Mottet comparait pour avoir offert sa grange] «pour y danser» et avoir «vendu du vin» un dimanche à Ingni. «Ledit Jean Pierre [un des fils de Jacques Mor-

tet] dit qu'on ne faisait pas plus de mal à Ingni qu'à la Bonnefontaine où il y avait des violons...»

En certaines occasions cependant, l'utilisation des lieux à des fins de pur divertissement semble licite, ainsi à la Saint-Jacques, commémoration de la bataille de Villmergen (1712). En ce jour de l'année 1772, Daniel-Amédée Fornallaz relate dans ses mémoires qu'il passe aux bains d'Henniez, où il trouve beaucoup de monde et où il danse jusqu'au soir²⁶.

«Fons bituminosus Minnidunensis» – Henniez vu par les naturalistes du siècle des Lumières

À l'aube du XVIII^e siècle en Suisse, le thermalisme commence à accéder au rang de discipline scientifique. Quelques précurseurs au XVI^e siècle avaient certes amorcé des études dans ce sens, mais c'est au siècle des Lumières que l'on s'y intéresse selon la même démarche rigoureuse que celle qui préside à l'établissement de systèmes de classification des naturalistes, par exemple. L'existence scientifique d'Henniez commence ainsi en 1717, avec sa mention dans l'ouvrage *Hydrographia helvetica* de Johann Jakob Scheuchzer²⁷. Mais, imparfaitement informé, l'auteur ne mentionne pas les bains, qu'assurément on ne venait pas fréquenter depuis Zurich. Pour lui, Henniez est une source sulfureuse froide présentant une consistance oléagineuse et cireuse: «Schwefel-Brunn bey Milden (...) Fons bituminosus Minnidunensis. D'Enni genannt, führet etwas ölisches oder Berg-wächsisches mit sich.»²⁸

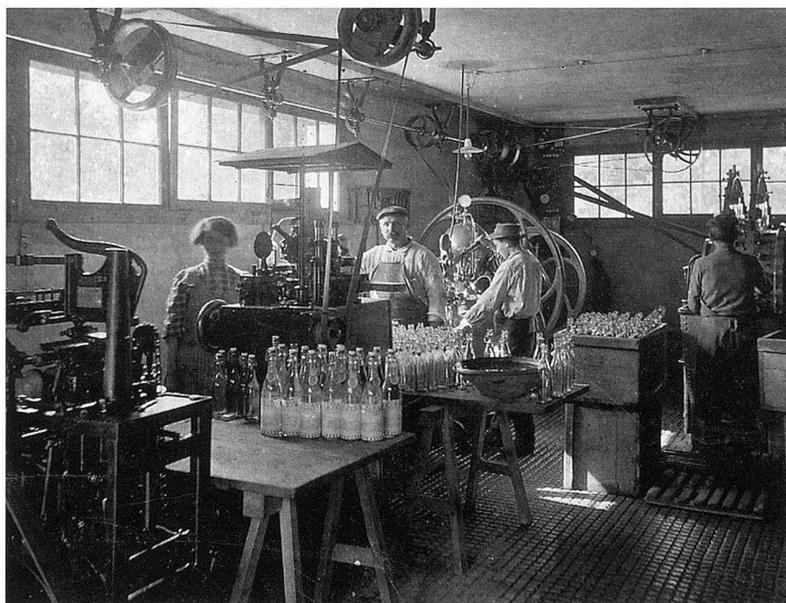
Il faut attendre l'œuvre du savant pasteur et naturaliste Elie Bertrand²⁹, publiée en 1766, pour avoir une appréciation scientifique des bains d'Henniez et non point seulement de la source: «Egni, bailliage de Moudon. Bains un peu sulphureux & marneux.»³⁰

Cette reconnaissance scientifique ne suffit pas à accroître le rayonnement de l'établissement de bains, dont les installations, dans la faible mesure où nous pouvons nous en faire une idée, restent très simples. Le plus ancien témoignage sur la forme des bâtiments est le plan cadastral de la commune d'Henniez dressé en 1817 (ill. 2)³¹. Le domaine est alors propriété de Jean Abraham Joliquin. Les bains eux-mêmes n'occupent que la petite bâtisse allongée bordant le talus. Il semble qu'une transformation ou une réparation avait eu lieu en 1760, à en juger par la décision de la commune de Moudon de souscrire à ces travaux, dont nous ignorons tout par ailleurs, à raison de 15 florins³². C'est en tout cas un signe de l'attachement de la collectivité envers un établissement thérapeutique régional.

Nous sommes moins bien renseignés sur leur fréquentation au XIX^e qu'au siècle précédent. En 1824, un médecin, le docteur Louis Levade, auteur du premier dictionnaire historique du canton de Vaud, leur consacre une petite notice: «Il y a des bains d'eau sulfureuse, fréquentés par les habitants du voisinage, pour les maladies de la peau, les maux de poitrine et les sciaticques, connus par leurs propriétés depuis cinq siècles, et qui mériteraient d'être analysés avec soin pour en constater mieux les vertus médicales.»³³

Peu après, une publicité est donnée pour les bains d'Henniez dans un guide scientifique qui reprend les termes des descriptions précédentes, en y ajoutant cependant, à la

6 Henniez. La mise en bouteilles aux premiers temps de la Société des Bains et Eaux d'Henniez



suite de Bridel, une remarque sur la vétusté des bâtiments: «Das Bad zu Henniez (...) wird schon seit fünf Jahrhunderten, gegenwärtig aber seiner Baufähigkeit wegen nur noch von Landleuten gebraucht.»³⁴

Aucune amélioration ne sera apportée dans les décennies suivantes, puisque le même constat est établi par Martignier et de Crousaz, les auteurs d'un dictionnaire historique paru en 1867: «Au-dessus de ce village, dans une petite vallée et un site romantique, on trouve des bains d'eau sulfureuse très fréquentés, depuis cinq siècles, par les habitants de la contrée. Mais leur installation modeste, qui ne répond plus aux besoins nouveaux, les a fait abandonner par la classe riche. Ces eaux passent pour guérir les maladies de la peau, les sciaticques, etc. Peut-être qu'une installation meilleure y rappellerait le concours des baigneurs d'autrefois.»³⁵

Simultanément au dictionnaire de Martignier et de Crousaz est parue la seconde édition d'un inventaire des sources et des lieux de

cure en Suisse et dans les régions environnantes. Cet ouvrage, dont la parution même est un signe du développement de la mode balnéaire, ne fait guère de cas des bains d'Henniez, et même de la source: «Schwefelhaltige Quelle zu Moudon. Von keiner Bedeutung. Einst d'Enni genannt, sollte sie nach Scheuchzer (1717) etwas Bituminöses enthalten.»³⁶

Encore un signe d'une activité économique ralentie, les bains d'Henniez, contrairement à plusieurs établissements vaudois et de la région lémanique, ne font pas de publicité dans la *Feuille d'avis de Lausanne* pendant la première moitié du XIX^e siècle³⁷.

Le renouveau des bains d'Henniez est dû pour l'essentiel à la personnalité du docteur Virgile Borel, qui en fit l'acquisition en 1881. Mais l'examen des plans cadastraux successifs nous montre qu'en ce qui concerne les bâtiments, des transformations avaient été opérées un peu plus tôt déjà. En effet, le plan cadastral de 1879³⁸ (ill. 3) révèle une situation tout à fait différente de ce qu'elle était au début du siècle. Manifestement, on a procédé à une certaine «professionnalisation» de l'exploitation, ainsi qu'en témoigne la présence d'une auberge, d'un hangar avec pont de danse et d'un couvert pour jeu de quilles. Le tout est alors propriété des filles de feu Jacob-François Bettex, qui ne tarderont pas à s'en défaire à profit du docteur Borel de Neuchâtel.

Le docteur Borel et la Belle Epoque des bains d'Henniez

Si la part du docteur Borel dans la transformation de l'enveloppe extérieure des bâtiments n'a peut-être pas été décisive, elle l'a été en revanche pour tout ce qui concerne le fonctionnement des bains, leur disposition intérieure et la publicité qui leur est donnée³⁹.

Les techniques nouvelles apportées par l'industrialisation n'ont pas seulement contribué au renouvellement de l'équipement des bains, elles ont également facilité leur accès. On est en effet à l'époque des chemins de fer, dont le développement a été un puissant levier pour la popularité de nombreuses stations thermales⁴⁰. Tout comme Yverdon, qui a peut-être bénéficié, directement ou indirectement, de son raccordement précoce (dès 1855) à une ligne ferroviaire, il est possible qu'Henniez ait vu son renouveau favorisé par la construction de la ligne de la Broye, décidée en 1872 et achevée en 1876⁴¹.

Venu de Neuchâtel, le docteur Virgile Borel s'établit à Granges et est porté au registre des médecins du canton en 1880. L'année suivante, il fait l'acquisition des bains d'Henniez et en devient le médecin. Il développe les installations, introduisant notamment les douches. Le bâtiment principal comprend l'hôtel et, au sous-sol, les bains. On propose des cures complètes comprenant les bains, l'eau de boisson, la pension, le transport depuis la gare... et la cure d'air. L'eau fait enfin l'objet d'analyses scientifiques modernes, entreprises notamment par le professeur Marc Jaccard et Ernest Chuard, le futur président de la Confédération. Les résultats en sont diffusés au moyen de diverses brochures qui fournissent ainsi la caution médicale nécessaire à la publicité de l'établissement.

Pour résister à la rude concurrence que leur font des stations plus prestigieuses et habituées de la clientèle mondaine, les exploitants des bains d'Henniez retournent cet inconvénient en avantage, utilisant habilement l'argument de la tranquillité et de la proximité des lieux. Aucune description ne pourra remplacer celles de l'époque, ainsi par exemple ce texte emprunté à un brochure publiée vers la fin du XIX^e siècle, après le départ du Dr. Borel: «L'air y est pur, tonique et fortifiant et convient surtout aux constitutions surmenées et affaiblies, ainsi qu'aux estomacs délabrés. Ici, le calme, la sérénité et la simplicité de la vie champêtre remplacent les formules d'étiquette et les plaisirs mondains que l'on rencontre dans d'autres stations et cela bien souvent au détriment de la liberté et du repos indispensables au rétablissement des malades. Henniez-les-Bains, par contre, offre de nom-

7 Etiquette d'eau minérale vers 1930. Depuis, la croix suisse a fait place à une étoile à cinq branches

HENNIEZ

EAU MINÉRALE
ALCALINE LITHINÉE NATURELLE

SOURCES ET MISE EN BOUTEILLES A HENNIEZ

HENNIEZ : HOTEL DES BAINS

CLIMATERIQUE INTERMÉDIAIRE · ALTITUDE 600 M · GRAND PARC · MAGNIFIQUES
 ÉTABLISSEMENT OUVERT DE MAI A OCTOBRE · MÉDECIN ATTACHÉ A L'ÉTABLISSEMENT

LITHINÉE

breuses et saines distractions. L'immense vallée de la Broye, avec ses plantations de toutes sortes (...) présente un coup d'œil charmant, et constitue un vaste champ d'observation, qui ne lasse jamais l'admirateur de la belle nature. De superbes forêts de sapins et de hêtres où la flore s'épanouit sous ses formes les plus variées avoisinent l'hôtel et sont le but de délicieuses promenades à l'ombre et au grand air, lorsque le soleil au zénith vous contraint d'abandonner les vertes pelouses et les sentiers si bien entretenus des jardins qui entourent les bains d'Henniez.»⁴²

Virgile Borel met fin à son activité en 1895. Ses successeurs poursuivent dans la ligne tracée, en développant encore la publicité⁴³. Il semble que, contrairement à ce qui s'est passé dans les grandes stations françaises et allemandes, la Première Guerre mondiale n'a pas porté un coup trop rude à l'exploitation des bains, qui continuent à miser sur une clientèle de classe moyenne et de recrutement régional. Point de casino, point de théâtre, pas même de kiosque à musique, encore moins de ces rencontres mystérieuses de la diplomatie thermale. L'ambiance de cette station estivale est résolument champêtre. Dans un guide publicitaire édité vers 1928, on fait état des installations techniques (douches de massage, appareils électriques «permettant d'employer les courants galvaniques, faradiques et de haute fréquence», bains de lumière avec rayons ultra-violets, massages électriques, etc.), mais aussi des distractions modérées qui sont offertes aux curistes: tennis, pavillon de dégustation des eaux, jeu de quilles semi-couvert, jeu de billard.

Dans la publicité, l'image des bains est le plus souvent diffusée au moyen de gravures légèrement idéalisées, créant l'illusion d'un vaste parc s'étendant devant les bâtiments. Le procédé est bien connu dans d'autres sites balnéaires: on préfère la gravure, habilement enjolivée, à une époque où l'usage de la photographie est pourtant largement répandu⁴⁴.

La cure à domicile: la commercialisation de l'eau minérale en bouteilles

Parallèlement à l'essor mondain des stations balnéaires, l'esprit industriel de la seconde moitié du XIX^e siècle avait vu les débuts de la commercialisation à grande échelle de l'eau minérale de table. Bien qu'elle soit encore largement considérée comme un médicament, l'eau minérale va devenir grâce à quelques pionniers – tels Arthur Callou (1822–1873) à Vichy ou Louis Bouloumié (1812–1869) à Vitte⁴⁵ – un produit de consommation de masse, exigeant une mise en bouteilles industrielle. A Henniez, c'est chose faite dès 1905,



avec la fondation de la Société des Bains et Eaux d'Henniez. L'eau est mise en bouteilles au cœur du village, dans un bâtiment qui aujourd'hui perdu sa fonction au profit d'une installation moderne implantée à Treize-Cantons.

C'est ainsi que les bouteilles d'eau minérale-alcaline-lithinée vont propager les bienfaits de leur contenu. L'illustration des étiquettes (ill. 8) aide à diffuser cette image de santé. Avec la disparition des bains au début de la Seconde Guerre mondiale, c'est, au terme d'une mutation parfaitement réussie, une autre ère qui commence. L'étiquette présente dès lors en des millions d'exemplaires une gravure des «anciens bains d'Henniez». Dans un monde de mobilité et de consommation, l'atmosphère d'oisiveté luxueuse quoique provinciale des bains de la Belle Epoque n'a plus sa place que comme image nostalgique⁴⁶.

8 Henniez. Le pavillon des sources, construit vers 1950. Clin d'œil à un passé antique

Résumé

Des anciens bains d'Henniez, petit village de la Broye vaudoise, le public ne connaît guère que la gravure passablement idéalisée, dans le goût Belle Epoque, figurant sur les étiquettes d'eau minérale. Une tradition locale veut que les bains aient été connus dès l'Antiquité romaine. Ce n'est très certainement pas le cas, mais la légende a peut-être son origine dans la proximité de la villa gallo-romaine de Granges-près-Marnand. La source, appelée la Bonne Fontaine, est connue et appréciée pour son eau de boisson. La construction des bâtiments de bains n'intervint qu'en 1688, selon les

termes d'une concession accordée par LL.EE. de Berne à un médecin. Les archives jettent un éclairage sur la fréquentation, au XVIII^e siècle, d'un établissement de bains dont la clientèle est essentiellement régionale. La rénovation des équipements dès 1881 donne une nouvelle vigueur à l'exploitation. Loin de l'agitation mondaine des stations les plus prestigieuses, Henniez tente alors de faire valoir la tranquillité de son site. La mise en bouteilles industrielle de l'eau minérale commence en 1905. La conversion s'avère réussie, car alors que les bains sont fermés à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le commerce des bouteilles d'eau d'Henniez prend peu à peu une place prépondérante en Suisse.

Riassunto

Degli antichi bagni d'Henniez, piccolo villaggio della regione vodese della Broye, il pubblico conosce a mala pena l'incisione idealizzata secondo il gusto della Belle Epoque, riprodotta sulle etichette di acqua minerale. Secondo la tradizione locale i bagni sarebbero già stati noti durante l'antichità romana. Sicuramente non è così ma la leggenda trae probabilmente origine dalla prossimità della villa gallo-romana di Granges-près-Marnand. La sorgente, denominata Bonne Fontaine era verosimilmente conosciuta e apprezzata per la sua acqua potabile. La costruzione dello stabilimento termale avviene soltanto nel 1688 secondo i termini di una concessione accordata dai patrizi di Berna a un medico. Nel Settecento i bagni erano frequentati perlopiù dalla clientela regionale, come documentano le notizie d'archivio. I lavori di ristrutturazione avviati nel 1881 consentono un migliore sfruttamento degli impianti. Lontano dall'agitazione mondana delle stazioni più prestigiose, Henniez tenta di far valere la tranquillità della sua posizione. L'imbottigliamento di acqua minerale su scala industriale prende avvio nel 1905. La conversione si rivela riuscita: mentre i bagni vengono chiusi alla fine della Seconda Guerra mondiale, il commercio di acqua minerale Henniez acquista progressivamente una posizione preponderante nel mercato svizzero.

Zusammenfassung

Von den alten Bädern von Henniez, einem kleinen Dorf der Broye im Waadtland, ist kaum mehr als der idealisierte Stich in Belle-Epoque-Manier bekannt, welcher auf den Flaschenetiketten abgebildet ist. Einer einheimischen Überlieferung zufolge, sollen die Bäder bereits im römischen Altertum bekannt gewesen sein. Dies war sicher nicht der Fall, die Legende bildete sich aber wohl aufgrund der geografischen Nähe zu der gallorömischen Villa von Granges-près-Marnand. Die Quelle namens Bonne Fontaine war wahr-

scheinlich dank ihrem Trinkwasser bekannt und geschätzt. Der Wortlaut einer Konzession, die einem Arzt durch MeGH von Bern gewährt wurde, belegt die Erstellung von Bädern erst 1688. Aus den Archiven geht hervor, dass die Besucher im 18. Jahrhundert vorwiegend aus der Region stammten. Die Renovation der Einrichtungen seit 1881 trug zu einer optimalen Nutzung bei. Abseits vom Getriebe der mondänen Badeorte setzt Henniez auf die Ruhe seiner Lage. 1905 begann man mit der industriellen Abfüllung von Mineralwasser in Flaschen. Die Umorientierung erwies sich als erfolgreich, denn während die Bäder am Ende des Zweiten Weltkrieges geschlossen waren, florierte der Handel mit den Henniez-Flaschen in der Schweiz zunehmend.

Notes

- ¹ Il nous est agréable de remercier ici les Sources minérales Henniez S.A., et en particulier MM. Edgar et Nicolas Rouge, dont l'intérêt et surtout le soutien financier nous ont permis de mener à bien cette recherche. Nous leur devons également l'accès à de précieux documents inédits.
- ² PHILIPPE-STRICE BRIDEL, *Essai statistique sur le Canton de Vaud*, Zurich 1818 (réimpr. Genève 1978), p. 38.
- ³ EUGÈNE OLIVIER, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud. Tome 2: Au XVIII^e siècle. 1675–1798* (Bibliothèque historique vaudoise 31–32), Lausanne 1962, 2vol., p. 818–822.
- ⁴ Les coordonnées sont les suivantes: Carte nationale 1204 (Romont), 558.300/176.350. Altitude 580 m.
- ⁵ Archives cantonales vaudoises, GB 195a (plan des villages et territoires de la châtellenie de Lucens). La parcelle ne présente aucune construction.
- ⁶ Dans le canton, on le trouve encore près de Saint-Cergue, où il existait aussi des bains.
- ⁷ EUGÈNE OLIVIER, *Médecine et santé dans le Pays de Vaud. Tome 1: Des origines à la fin du XVII^e siècle* (Bibliothèque historique vaudoise 29–30), Lausanne 1962, 2vol., p. 720–722.
- ⁸ EUGÈNE MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, 2vol., Lausanne 1914–1921.
- ⁹ DAVID VIOLLIER, *Carte archéologique du Canton de Vaud, des origines à l'époque de Charlemagne*, Lausanne 1927, p. 186 (d'après LOUIS TROYON, *Monuments de l'Antiquité dans l'Europe barbare, suivis d'une statistique des antiquités de la Suisse occidentale et d'une notice sur les antiquités du Canton de Vaud*, Lausanne 1868).
- ¹⁰ WERNER STÖCKLI, *Recherches archéologiques dans l'église de Granges-près-Marnand*, in: *Helvetia archaeologica*, 1973, p. 92–105.
- ¹¹ LOUIS JUNOD, *Henniez. Historique*, in: RIC BERGER et LOUIS JUNOD, *Henniez. Aux sources de l'histoire*, Henniez 1966, p. 2. Notre travail doit beaucoup à cette étude, qui fournit les principaux jalons de l'histoire de l'exploitation des eaux d'Henniez jusqu'au début du XIX^e siècle. L'ouvrage a malheureusement connu un tirage confidentiel.
- ¹² BRIDEL, *op. cit.* note 2, p. 42; CONRAD MEYER-AHRENS, *Die Heilquellen und Kurorte der Schweiz und einiger der Schweiz zunächst angrenzenden Gegenden der Nachbarstaaten*, Zürich, 2. Ausg. 1867, p. 92 («unbekannt»).

- ¹³ Il s'agit d'un document émis par le chanoine Guillaume de Lucens et le chapitre de Lausanne. C'est le plus ancien parchemin concernant Henniez conservé aux Archives cantonales vaudoises (cote C V a, 636).
- ¹⁴ QUIRINUS REICHEN, article sur les bains à paraître dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*.
- ¹⁵ Archives cantonales vaudoises, Ba 33-5, p. 289-292 (*Welsch Spruch-Buch der Stadt Bern*). Orthographe modernisée.
- ¹⁶ Archives cantonales vaudoises, GB 195a, folio 223. Voir plus haut et la note 5.
- ¹⁷ Un siècle plus tard, on voit LL. EE. faire commerce des eaux minérales de Gurnigel: ANNE RADEFF, *Du café dans le chaudron. Economie globale d'Ancien Régime. Suisse occidentale, Franche-Comté et Savoie* (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 4^e série, t. 4), Lausanne 1996, p. 105.
- ¹⁸ L'aspect légal de l'usage des eaux de sources a été présenté par ARMAND WALLON, *La vie quotidienne dans les villes d'eaux 1850-1914*, Paris 1981, p. 100-104.
- ¹⁹ OLIVIER, *op. cit.* note 3, p. 1076, qui ne cite malheureusement pas la source de ses informations. La somme avancée par l'épouse est considérable. Pour donner un équivalent actuel, on peut l'évaluer à un ordre de grandeur de 100 000 francs.
- ²⁰ FRANCISCUS PROSPER DUGO, *Fons Aquae Bonae*, Friburgi Helvetiorum 1662. (Nachdruck der Originalausgabe mit einem Kommentar von Urs Boshung und Hermann Schöpfer, Freiburg 1993).
- ²¹ GENEVIÈVE PASCHOUD, *Centre thermal Yverdon-les-Bains. Etude historique*, Yverdon-les-Bains 1977.
- ²² Relatés par JUNOD, *op. cit.* note 11, p. 12-14.
- ²³ Documents cités par OLIVIER, *op. cit.* note 3, p. 727.
- ²⁴ Conservés aux Archives cantonales vaudoises, sous la cote Bda 65.
- ²⁵ OLIVIER, *op. cit.* note 3, p. 809.
- ²⁶ DANIEL-AMÉDÉE FORNALLAZ, *Mémoires inédits*, éd. Louis Junod (Etudes et documents pour servir à l'histoire de l'Université de Lausanne, 10), Lausanne 1976, p. 66.
- ²⁷ Eminent savant et naturaliste zurichois (1672-1733). Auteur de nombreux ouvrages de sciences naturelles, fondateur de la paléontologie.
- ²⁸ JOHANN JACOB SCHEUCHZER, *Hydrographia helvetica. Beschreibung der Seen, Flüssen, Brünnen, warmen und kalten Bädern und andere Mineral-Wasseren des Schweizerlands* (Der Natur-Histori des Schweizerlands zweyter Theil), Zürich 1717, p. 140 et 314.
- ²⁹ Elie Bertrand (1713-1797), longtemps pasteur de l'église française de Berne, fut un encyclopédiste à la pointe des connaissances de son temps, correspondant de Voltaire et collaborateur occasionnel de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. Voir JEAN-DANIEL CANDAU, *Le mouvement littéraire du 18^e siècle*, in: *Les Arts. Architecture, peinture, littérature, musique*, t. I (Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud 6), dir. CLAUDE REYMOND, Lausanne 1976, p. 116-135, en part. 130-131.
- ³⁰ ELIE BERTRAND, *Essai de la minérogaphie et de l'hydrographie du canton de Berne*, in: *Recueil de divers traités sur l'histoire naturelle de la terre et des fossiles*, Avignon 1766, p. 454.
- ³¹ Archives cantonales vaudoises, GB 311/a 2, folio 3. Voir aussi le cadastre correspondant, GD 311/4, folio 10 et le *Cadastre de l'Helvétique*, GD 311/1, folio 35.
- ³² OLIVIER, *op. cit.* note 3, p. 809.
- ³³ LOUIS LEVADE, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Vaud*, Lausanne 1824, p. 147-148.
- ³⁴ GABRIEL RÜSCH, *Anleitung zu dem richtigen Gebrauch der Bade- und Trinkcuren überhaupt, mit besonderer Betrachtung der schweizerischen Mineralwasser und Badeanstalten*, Ebnat 1825-1826, vol. 2, p. 216.
- ³⁵ DAVID MARTIGNIER et AYMON DE CROUSAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, Lausanne 1867.
- ³⁶ CONRAD MEYER-AHRENS, *Die Heilquellen und Kurorte der Schweiz und einiger der Schweiz zunächst angrenzenden Gegenden der Nachbarstaaten*, Zürich, 2. Ausg. 1867, p. 92.
- ³⁷ PAUL-LOUIS PELET, *La Feuille d'avis, miroir de l'économie vaudoise*, in: *Deux cents ans de vie et d'histoire vaudoises. La Feuille d'avis de Lausanne 1762-1962* (Bibliothèque historique vaudoise, 33), Lausanne 1962, p. 109-114.
- ³⁸ Archives cantonales vaudoises, GB 311/b 1. Sans retouches apparentes pour une mise à jour.
- ³⁹ VIRGILE BOREL, *Notice sur les eaux alcalines de Henniez-les-Bains*, Lausanne 1882.
- ⁴⁰ WALLON, *op. cit.* note 18, p. 32-34. PAUL PERRIN, *Les luttes pour le chemin de fer et la navigation à vapeur*, in: *Les Artisans de la prospérité* (Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud 3), dir. HENRI RIEBEN, Lausanne 1972, p. 97-111.
- ⁴¹ *Cent ans de chemin de fer dans la Broye 1876-1976*, Moudon 1976. La halte d'Henniez existe dès les débuts. Il y a trois à quatre trains par jour, qui mettent plus de deux heures pour parcourir la distance de Lausanne à Henniez.
- ⁴² *Henniez-les-Bains. Station climatérique et balnéaire*, brochure publiée vers 1895-1899.
- ⁴³ CH. ARRAGON, *Henniez-les-Bains. Son hôtel et ses eaux lithinées*, s.l. 1914.
- ⁴⁴ WALLON, *op. cit.* note 18, p. 168-172.
- ⁴⁵ WALLON, *op. cit.* note 18, p. 40-45, 99. Un autre exemple intéressant est Saint-Yorre. Trop proche (7 km) de Vichy pour pouvoir rivaliser avec sa voisine, cette station s'est consacrée dès les origines, vers 1855, sous l'impulsion de Nicolas Larbaud, au seul commerce de l'eau provenant de ses quarante-cinq sources minérales.
- ⁴⁶ Les bâtiments les plus importants ont été conservés jusqu'à nos jours. L'ancien hôtel a été amputé d'une partie de sa longueur.

Sources des illustrations

1: Dessin Franz Wadsack, Atelier d'archéologie médiévale, Moudon. - 2, 3: Photo Rémy Gindroz, Lausanne. - 4, 6, 7: Archives des Sources minérales Henniez S.A. - 5: Collection Musée de l'Elysée, Lausanne. - 8: Photo de l'auteur.

Adresse de l'auteur

Laurent Auberson, archéologue, Atelier d'archéologie médiévale, Place du 14-Avril 1, 1510 Moudon